

remboursables sur demande après avis ou sans avis, s'élevaient au chiffre de \$142,631,000. En 1896, le chiffre de ces dépôts était de \$183,769,000 ; tandis qu'en 1901, il s'élevait à \$315,775,000. Il y a donc bien lieu de nous réjouir du progrès si frappant accompli au pays ; d'autant plus que ce progrès ne fera probablement que s'accroître à l'avenir, jusqu'à ce qu'enfin nous atteignons le degré de prospérité auquel notre jeune patrie est appelée.

Son Excellence fait allusion à la nécessité d'augmenter le nombre de nos agences commerciales dans le monde entier, et cela dans le but faciliter et de développer notre commerce. C'est là une proposition à laquelle je me rallie de grand cœur. Le pays, je crois, fera un chaleureux accueil à cette nouvelle mesure du gouvernement. Les autres nations on le sait, et les États-Unis entre autres, ont établi des agences commerciales dans toutes les principales villes du Canada et dans les autres pays, tandis que le Canada, jusqu'ici, s'est reposé de ce soin sur les agents nommés par le gouvernement anglais, lesquels, on le conçoit, ne sont pas en mesure d'offrir à nos industriels les avantages que le gouvernement des États-Unis fournit aux fabricants américains. Je le répète, c'est là une réforme que le peuple canadien saluera avec bonheur et il approuvera les nouvelles mesures que nécessite l'établissement de ces agences.

Il est aussi question du fait que les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont accepté l'invitation du cabinet canadien, et ont décidé de prendre part à la conférence qui doit avoir lieu à Londres en juin prochain dans le but de mettre à l'étude certaines questions commerciales, le problème du transport, la pose d'un câble sous-marin et d'autres affaires d'intérêt intercolonial. Cette conférence sera fertile en heureux résultats pour le Canada. Elle aura pour conséquence de cimenter l'union de la mère-patrie et des colonies. Nos représentants à cette conférence, je l'espère, sauront sauvegarder les intérêts du Canada et seront en mesure d'effectuer avec nos colonies-sœurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande des conventions tendant au développement de notre commerce et à l'accroissement de la prospérité du pays, conformément aux vœux exprimés par Son Excellence le Gouverneur général.

Il me fait aussi plaisir de signaler le fait que le gouvernement a jugé, après enquête faite, que l'établissement d'une ligne directe de steamships entre l'Afrique-sud et le Canada assurerait un marché avantageux à l'écoulement de nos divers produits, et, en conséquence, qu'il prendra les mesures voulues pour l'établissement de ce service. Le jour n'est pas loin, j'espère, où la guerre qui se livre actuellement en Afrique-sud se terminera heureusement pour nos armes, et où il s'établira une grande confédération sud-africaine sur les bases de la confédération canadienne. Il en résultera infailliblement

un énorme développement commercial par toutes ces contrées, et c'est faire preuve de sagesse et nous montrer soucieux de nos propres intérêts que de prendre les moyens d'obtenir notre part de ce commerce. Or, il serait impossible de développer le commerce avec ces contrées lointaines, sans établir une ligne directe de steamers faisant un service régulier, de façon à ce que nos expéditeurs sachent précisément à quelle époque il leur serait possible d'expédier nos produits vers ces marchés. Etant donné l'établissement de pareil service océanique, nous serions en mesure de développer en Afrique-sud un commerce fort avantageux. A mon avis, les circonstances actuelles se prêtent bien à l'établissement de pareille ligne de communication ; car, on le sait, une fois que le commerce s'est dirigé dans certains courants, il est fort difficile de l'en faire dévier et de le pousser dans d'autres voies. Il importe donc de profiter des circonstances favorables qui se présentent et d'établir une ligne de steamships qui desservira le Canada et l'Afrique-sud et pourra peut-être se prolonger jusqu'en Australie, et d'assurer ainsi une ligne de communication dont le Canada tout entier bénéficiera grandement.

Son Excellence fait allusion au couronnement de Sa Majesté le roi Edouard VII en juin prochain. C'est là un événement d'une haute importance et qui ne se répète que bien rarement dans le cours d'une génération. Les premiers ministres des différentes colonies, on le sait, seront invités à assister aux fêtes du couronnement, et parmi cette brillante pléiade d'hommes distingués, et remarquables par leur intelligence, venant non seulement des colonies anglaises mais de toutes les parties du monde, appartenant à différentes nationalités et s'exprimant en diverses langues, celui que tous se plairont à honorer, celui qui dominera de la tête tous les autres, celui qui, dans une circonstance antérieure, à l'époque du jubilé de la feuve reine, s'est vu élever sur un piédestal de gloire et d'honneur, cet homme, dis-je, c'est le premier ministre du Canada. C'est pour nous un juste sujet d'orgueil que de pouvoir réclamer comme notre chef un homme d'Etat aussi habile, doué de tant de magnétisme et d'influence, et qui, non seulement aux yeux des colonies anglaises, mais aux yeux du monde entier, est un des hommes d'Etat les plus distingués, les plus éminents et les plus brillants que le monde ait jamais produits.

J'ai l'honneur de proposer :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session ; et aussi pour assurer Son Excellence que—

1. Nous nous associons à Son Excellence, au début de cette nouvelle session du parlement, pour exprimer nos profonds sentiments de gratitude envers la divine providence pour les bénédictions qu'elle a prodiguées au Canada pendant l'année qui vient de s'écouler, et surtout la